

Allons au fond des choses

## **NON au diktat de la Confédération en matière de formation NON à l'instrumentalisation de la politique de la formation**

### **Voulons-nous des chances de développement diverses pour les enfants ou une école qui forme des individus formatés pour la mondialisation?**

#### **Quel est l'objectif des nouveaux articles?**

Les nouveaux articles constitutionnels sur la formation privent les cantons de leur souveraineté dans leur mission la plus importante: l'éducation. Ils n'ont qu'un but: la centralisation. La Confédération a l'intention d'intégrer notre système scolaire au projet d'«espace de formation européen» et de le rendre compatible avec les accords de l'OMC.

Comme la souveraineté cantonale a jusqu'ici empêché la transformation des systèmes scolaires selon des normes internationales, la Confédération voudrait, avec les nouveaux articles, obtenir une compétence réglementaire, laquelle n'est possible qu'au prix d'une modification de la Constitution qui supprime la souveraineté cantonale dans des domaines importants de la formation.

#### **Nouvel article centralisateur de la Constitution fédérale**

Le projet soumis au vote comprend différents instruments permettant d'imposer des réformes aux cantons:

##### **1. Obligation pour les cantons de collaborer**

L'article 48a-1 autorise la Confédération à contraindre les cantons à «adhérer à des conventions intercantionales ayant pour objectif d'harmoniser les systèmes scolaires. Il peut même «donner force obligatoire générale à des conventions intercantionales». Ces conventions permettent d'édicter des dispositions qui échappent au droit cantonal et au référendum.

##### **2. Pressions réformatrices de l'«espace suisse de formation»**

Le concept d'«espace suisse de formation» crée un cadre juridique permettant de transférer les directives de l'«espace de formation européen» au système scolaire suisse. Sans le dire, la Confédération se fait attribuer la compétence de piloter à l'avenir l'instruction publique. (Art. 61a)

##### **3. Harmonisation sous la contrainte**

La Confédération légifère lorsque les cantons n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'harmonisation de l'instruction publique. (Art. 62-4 et 63a-5)

##### **4. Contraintes d'ordre financier**

La Confédération peut lier le soutien financier aux hautes écoles aux efforts de celles-ci pour effectuer les réformes souhaitées. (Art. 63-5)

Il résulte de ce qui précède que l'instruction publique serait centralisée et surtout soumise à des considérations économiques unilatérales. Des initiatives populaires comme celles sur l'enseignement des langues étrangères ou sur le maintien des travaux d'aiguille ne seraient plus possibles. Cela est fondamentalement contraire au principe de subsidiarité et à notre conception de la démocratie et traduit la volonté d'imposer d'en haut une structure politique autoritaire et centraliste. Or dans une démocratie, c'est le peuple qui prend les décisions. Le Conseil fédéral et les parlementaires faussent le jeu lorsqu'ils présentent la coopération imposée prévue à l'article 48a comme relevant d'un «fédéralisme coopératif». En réalité, les nouveaux articles abolissent le fédéralisme.

Les cantons sont de plus en plus réduits à être des unités administratives censées fonctionner comme des entreprises, selon des critères d'efficacité et d'économie. De plus en plus, les milieux économiques et les autorités combattent et minent le fédéralisme et la démocratie dans lesquels ils voient des «obstacles au commerce». Le projet soumis au vote étend ce démantèlement de la démocratie au domaine scolaire.

#### **HarmoS appuie le diktat de la Confédération**

Conformément à l'article 62-4, la Confédération pourrait légiférer en matière de scolarité obligatoire, d'âge d'entrée à l'école, de durée et d'objectifs des niveaux d'enseignement et du passage de l'un à l'autre. Ainsi, des questions scolaires essentielles seraient déléguées à la Confédération. La souveraineté cantonale se limiterait à la gestion du système éducatif. Parallèlement aux modifications de la Constitution, la Conférence des directeurs de l'instruction publique travaille au projet HarmoS (Harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse). Si les nouveaux articles constitutionnels étaient acceptés, ce projet pourrait être introduit dans toute la Suisse. Il comprend les

réformes suivantes:

- Age d'entrée à l'école: 4 ans révolus.
- L'école enfantine devient obligatoire.
- Le degré primaire (école enfantine / cycle élémentaire compris) dure 8 ans, le degré secondaire 3 ans.
- Introduction de «périodes blocs» et de «structures de jour».
- Etablissement de «standards nationaux de formation».
- Harmonisation des programmes par régions linguistiques.
- Création d'«instruments permettant de vérifier la qualité et le développement du système à l'échelon suisse».

### **La formation, produit du marché mondial façon OMC et AGCS**

L'introduction de normes de formation et d'instruments permettant de mesurer la qualité de l'enseignement n'a pas uniquement pour objectif d'harmoniser les systèmes scolaires. C'est également un moyen de permettre le commerce international des services éducatifs. Dans le cadre des négociations de l'AGCS (OMC), le Conseil fédéral a, pour l'essentiel, donné son feu vert. La privatisation et la commercialisation du système éducatif nous pend au nez. L'industrie éducative fourbit ses armes. L'éducation devient une marchandise qui s'achète, ce qui empêchera l'accès de tous à la formation, laquelle sera réservée à ceux qui peuvent payer.

### **La mondialisation fait main basse sur les enfants**

Les réformes concoctées par les bureaucrates et les économistes sont contraires à toutes les recherches sérieuses en sciences de l'éducation et en psychologie du développement. L'homme globalisé doit être mobile, flexible et disponible, libéré des attaches sociales, des traditions et des conventions, et l'éducation devrait y préparer les enfants et les jeunes. Voulons-nous cela? Un tel bouleversement social aurait des conséquences humaines dont on ne peut mesurer l'ampleur. Qui gagnerait la lutte pour l'emprise sur les âmes enfantines, sur les valeurs qui seront inculquées?

Le «libre accès» mondial à l'offre de savoirs que l'on envisage détruirait les fondements de l'éducation des enfants fondée sur la culture et la psychologie du développement. Les élèves et les enseignants seraient essen-

Le concordat repose sur une idéologie qui considère l'homme et la formation comme des choses calculables et veut tout mesurer et comparer. [...] Un fatras de réformes organisationnelles et didactiques et une bureaucratie envahissante risquent de miner les rapports élèves-maîtres, de nature plus intime, de même qu'une formation authentique des individus.

*Roger Friedrich, Neue Zürcher Zeitung du 7/3/2006*

tiellement occupés à atteindre les standards imposés. Cela nuirait à un climat d'apprentissage centré sur l'élève et dépourvu de stress. Enfants et jeunes deviendraient des consommateurs du produit «éducation» soumis au marché éducatif mondial. Nous sommes opposés à un système qui vise uniquement à former des individus économiquement rentables.

### **Le fédéralisme scolaire actuel: un concept d'avenir**

Aujourd'hui, les cantons et les communes s'investissent pleinement dans l'éducation, en particulier dans l'école enfantine et primaire, car l'éducation consiste à former des hommes. Il n'appartient aucunement à l'Etat démocratique – comme c'est le cas dans les sociétés totalitaires avec leur école unique et leur éducation pilotée par l'Etat – de contrôler tout le devenir de l'enfant. La souveraineté scolaire décentralisée est le garant d'une éducation libre et humaine. Les parents, les enfants, l'ensemble des citoyens portent la responsabilité de systèmes scolaires indépendants. On empêche ainsi que l'école ne soit instrumentalisée par la politique ou l'économie. Le développement de l'école, et partant le développement humain des enfants doit s'ancrer dans un cadre socioculturel protégé. Ainsi, parents et enfants peuvent s'occuper individuellement des enfants, du développement de leur personnalité, de leurs aptitudes à l'abri des pressions de l'esprit du temps.

**Vous doutiez-vous de tout ce qui se cachait derrière le concept d'«harmonisation»? Une fois de plus, les autorités nous dissimulent leurs vraies intentions et manipulent l'opinion dans leur brochure d'explications. Parlez des informations ci-dessus avec vos amis et connaissances. Forgez-vous votre opinion en allant au fond des choses.**

**Votez Non à l'«espace suisse de formation» le 21 mai 2006**

[www.discours-libre.ch](http://www.discours-libre.ch)

Comité fédéral pour une Suisse neutre, souveraine et démocratique

Case postale 2959 | CH-8033 Zurich | Tél.: 044 350 72 75 | Fax: 044 350 72 76 | CCP: 87-745 508-5